

# NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 121 – juillet 2019

Suivez notre actualité sur  
@UIMM44

# UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR



## L'OPÉRATION « IMMERSION DANS L'INDUSTRIE »

L'UIMM Loire-Atlantique anime des journées, créées dans le cadre de Compétences 2020, au sein du Pôle formation Pays de la Loire - UIMM - site de Nantes qui ont pour objectif d'immerger les partenaires de l'emploi dans l'industrie. Elles permettent de renforcer leur connaissance des métiers et des formations pour accompagner les candidats potentiels, de la découverte sectorielle jusqu'à la professionnalisation des publics vers les opportunités d'emploi dans l'industrie. Une journée est organisée chaque mois depuis mars 2019. Plus de 60 personnes y ont déjà participé, toutes satisfaites de leur découverte du Kit Métiers et de l'Odysée de l'industrie.

Deux sessions seront également organisées en juillet et en septembre. L'UIMM Loire-Atlantique prévoit un lancement de cette même opération sur le bassin nazairien en novembre, décembre et janvier.

## POSE DE LA PREMIERE PIERRE

Mardi 11 juin, la première pierre du nouveau centre de formation de 14 000 m<sup>2</sup> du Pôle formation Pays de la Loire - UIMM - Site de Nantes a été posée. Cet ouvrage, dont la promotion immobilière a été confiée au groupe Legendre, sera composé de 9 700 m<sup>2</sup> de plateaux techniques, de 1 600 m<sup>2</sup> de salles d'enseignement, d'un restaurant de 740 m<sup>2</sup> et d'un parking de 350 places.

L'ensemble permettra de faire face à l'augmentation de 10% du nombre d'apprentis déjà enregistrée ces dernières années à Nantes et d'absorber les hausses annoncées par le secteur de la métallurgie. Estimé à 30 M€, il sera bâti sur un terrain de 34 000 m<sup>2</sup>.

L'ouverture du nouveau centre est prévue pour la rentrée 2020.



## UNE NOUVELLE CONSEILLERE AU PÔLE INDUSTRIEL HSE

Nous avons le plaisir d'accueillir Klervi Le Lous, conseillère HSE, qui remplace Aurelle Decoster pendant son absence. Vous pouvez d'ores et déjà lui poser des questions sur les sujets Santé-Sécurité ou Environnement par téléphone au 02.51.72.92.60 ou par mail : [k.lelous@ui44.fr](mailto:k.lelous@ui44.fr)

## CERTIFICATION QUALITÉ : LE PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE - UIMM LABELLISÉ

Soucieux de proposer à ses clients une offre de formation adaptée, répondant aux critères qualité du dernier décret, le Pôle Formation Pays de la Loire - UIMM s'est engagé début 2018 dans une démarche qualité avec pour objectif l'obtention d'une certification. A l'issue d'un audit organisé les 29 et 30 avril 2019, l'UIMM a décidé d'octroyer « le Label du réseau UIMM » au Pôle formation Pays de la Loire - UIMM pour une durée de 5 ans. Ce label, créé par l'UIMM et reconnu par le CNEFOP, permet aux structures du réseau de répondre au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

## RECRUTEMENT | SITE L'INDUSTRIE-RECRUTE : SIGNATURE DU PARTENARIAT AVEC HELLO-WORK (RÉGIONSJOB)

Le partenariat est composé de deux volets : « basique » et « premium ». Sur le site industrie-recrute, l'un se présentera sous la forme d'un flux proche des partenariats déjà en place. Il sera opérationnel dans quelques semaines. L'autre donne accès à des tarifs préférentiels sur la diffusion d'annonces et la consultation de la cvthèque.

## NANTES MAKER CAMPUS : L'ÉVÉNEMENT DE LA CRÉATIVITÉ ET DU PARTAGE

L'UIMM Loire-Atlantique est une nouvelle fois partenaire de Nantes Maker Campus qui aura lieu du 5 au 7 juillet 2019 sous les nefs des Machines de l'île.

Pour en savoir plus, [cliquez ici !](#)

## DROIT À L'ERREUR : LE GOUVERNEMENT LANCE SON NOUVEAU SITE « WWW.OUPS.GOUV.FR »

La loi visant à réformer les relations entre les citoyens et l'administration a créé le droit à l'erreur. Ce nouveau droit suppose que tout citoyen peut se tromper dans ses déclarations. Le gouvernement a donc lancé le site [www.oups.gouv.fr](http://www.oups.gouv.fr). Chaque usager, particulier ou entreprise, peut alors rectifier - spontanément ou à la demande de l'administration - son erreur lorsque celle-ci est commise de bonne foi et pour la première fois.

## RÉFORME DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (OETH)

Trois nouveaux décrets, datés du 27 mai 2019, précisent les modalités d'application de la réforme sur l'OETH issue de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 :

- le décret n°2019-522 détermine les nouvelles modalités de déclaration de l'OETH et de calcul des effectifs de l'entreprise
- le décret n°2019-521 définit les nouvelles modalités de mise en œuvre de cette obligation par l'application d'un accord collectif agréé
- le décret n°2019-523 fixe le barème de calcul de la contribution. Il précise les modalités de calcul de la déduction des achats de biens et services effectués auprès des entreprises adaptées (EA), des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des travailleurs handicapés indépendants (TIH)

Ces dispositions entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## BÉNÉFICIEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS SUR LES PROTECTIONS AUDITIVES

API Pro propose des protections auditives sur mesures. Afin de vous aider à prévenir le risque bruit dans vos entreprises et répondre à vos obligations réglementaires, l'UIMM Loire-Atlantique a signé une convention avec API Pro. Celle-ci permet aux entreprises de bénéficier de réductions allant jusqu'à 20 % du montant de votre commande, en tant qu'adhérents à l'UIMM Loire-Atlantique. Pour rappel, une convention similaire existe avec le laboratoire COTRAL depuis plusieurs années. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## TARIFICATION AT/MP : FIN DU TAUX BUREAU AU 31 DÉCEMBRE 2019

Vous disposez peut-être d'un taux réduit pour votre personnel administratif : le taux bureau. Ce taux sera supprimé à compter du 31 décembre 2019, en application de l'arrêté du 15 février 2017 (paru au JO le 1<sup>er</sup> mars 2017). Il est remplacé par le taux fonctions supports de nature administrative. Il est réservé aux entreprises en taux collectif (moins de 20 salariés) et en taux mixte (de 20 à 149 salariés), qu'elles disposent actuellement d'un taux bureau ou non. Si vous n'êtes pas éligible à ce nouveau dispositif (entreprises en tarification individuelle - plus de 150 salariés), ou en l'absence de demande de taux fonctions supports avant le 30 novembre 2019, le taux bureau sera supprimé au 31 décembre 2019. Pour bénéficier du taux fonctions supports, il faut adresser à la Carsat Pays de la Loire, avant le 30 novembre 2019, [ce questionnaire](#) dûment complété, ainsi que le plan détaillé de l'implantation de l'établissement concerné par votre demande.

## L'APPEL À PROJETS PSPC-RÉGIONS EST OUVERT

Cet AAP est ouvert aux projets de développement d'un ou plusieurs produits, procédés ou services, non disponible(s) sur le marché et à fort contenu innovant. Il remplace l'AAP « FUI » (Fonds Unique Interministériel). Les projets retenus seront soutenus dans un cadre conjoint entre l'Etat, au titre du Programme d'Investissements d'Avenir et les régions. Le Pôle EMC2 vous aide à y répondre et labellise vos projets. Il peut vous accompagner (recherche de partenaire, éligibilité, relecture des documents, etc.) pour vous permettre de déposer vos dossiers dans les meilleures conditions possibles. Cet AAP est ouvert jusqu'au 11 septembre 2019 à 12h00. Pour télécharger le cahier des charges [cliquez ici](#).

## LE GEIQ INDUSTRIE 44, PARTENAIRE DES ENTREPRISES DANS LA RECHERCHE DE COMPÉTENCES

Le GEIQ Industrie 44 répond aux besoins en compétences des entreprises en partenariat avec le Pôle formation Pays de la Loire - UIMM. Il propose aux entreprises des candidats et des parcours en contrat de professionnalisation clés en main.

Les dispositifs en cours :

1. parcours « opérateur en usinage » qui a débuté le 17 juin à Saint-Nazaire, suivi du contrat de professionnalisation GEIQ en septembre à Saint-Nazaire
2. parcours « chaudronnier d'atelier » qui a démarré le 1<sup>er</sup> juillet, suivi du contrat de professionnalisation GEIQ fin septembre à Saint-Nazaire
3. parcours « opérateur en usinage » qui a démarré le 1<sup>er</sup> juillet, suivi du contrat de professionnalisation GEIQ fin septembre à Nantes
4. parcours « soudeur » démarrage le 8 juillet, suivi du contrat de professionnalisation GEIQ début octobre à Nantes

Le GEIQ Industrie 44 et le Pôle formation Pays de la Loire - UIMM convient les entreprises à un Job Dating « Usineur » le 19 juillet à Saint-Nazaire. Pour recevoir plus d'informations, contactez Bénédicte Veron par [mail](#) ou par téléphone au 06 24 04 26 29

## PROJETS D'ALTERNANCE : LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ET LA PRO-A

L'ADEFIM Pays de la Loire Antenne de Loire-Atlantique rappelle aux entreprises l'importance de porter à leur connaissance leurs projets de contrats de pro et de pro-A le plus en amont possible afin de préparer la rentrée dans les meilleures conditions. La pro-A est une nouvelle modalité d'accès à la formation des salariés en CDI pour leur reconversion ou leur promotion. Organisée en alternance, la formation vise l'obtention d'une qualification reconnue RNCP et fait l'objet d'un avenant au contrat de travail du salarié. Le niveau requis des salariés bénéficiaires ne doit pas dépasser le bac +2. Pour plus d'informations, contactez vos conseillères respectives.

L'ADEFIM Pays de la Loire Antenne de Loire-Atlantique sera fermée du lundi 5 au vendredi 9 août pour congés annuels.

## INNOVATION TOUR #2

La Région propose pour des dirigeants de PME primo innovantes un programme d'accompagnement de 3 jours : l'innovation tour #2 débutera mi-septembre. L'objectif est de faire émerger des projets innovants en s'appuyant sur la découverte de plateformes techniques et de leurs technologies, des témoignages d'entreprises qui ont innové et des ateliers techniques pour travailler sur des sujets d'entreprises. Il est destiné à des chefs d'entreprises, des PME qui ont besoin d'être accompagnées pour faire émerger et structurer leurs projets innovants. Les 3 journées sont gratuites et animées par des consultants experts des démarches d'innovation.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#). Contact : Charlotte COLLERY - Tel. : 02 28 20 59 95 - Email : [charlotte.collery@paysdelaloire.fr](mailto:charlotte.collery@paysdelaloire.fr)

## AGENDA

4 juillet	Opération « Immersion dans l'industrie » Nantes
4 juillet	Formation « Des RPS à la QVT » Saint-Herblain
9 juillet	Formation « Conduire les entretiens professionnels » Saint-Herblain
10 juillet	Parcours du Dirigeant 4.0 - Journée 3 Saint-Nazaire